

Le 3 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 3 octobre 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

323-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 19 septembre 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

324-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

325-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 29 septembre 2011, à la liste des comptes fournisseurs émise à cette même date, ainsi qu'au journal des salaires du mois de septembre 2011, totalisant une somme de 788 921,06 \$, et d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 303 438,08 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Dépôt du certificat de la greffière – Règlement numéro 14-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage *Gîte touristique de 5 chambres maximum*

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M^{me} Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 14-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage *Gîte touristique de 5 chambres maximum*, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoption – Règlement numéro 14-2011

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la loi en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est applicable sur le territoire de la Ville de La Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 8 août 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 14-2011 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

326-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 14-2011, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage *Gîte touristique de 5 chambres maximum*, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption – Règlement numéro 16-2011 pourvoyant à augmenter le fonds de roulement et à affecter, à cette fin, une partie (100 000 \$) du surplus accumulé

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés au conseil municipal aux termes des articles 569 à 569.0.5 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention du conseil municipal d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville pour le faire passer de 200 000 \$ à 300 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 16-2011 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

327-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 16-2011, pourvoyant à augmenter le fonds de roulement et à affecter, à cette fin, une partie (100 000 \$) du surplus accumulé, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Union des municipalités du Québec – Regroupement d’achat –
Acquisition de produits chimiques pour l’usine de filtration**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu dudit article, et que l'UMQ s'est engagée à respecter ces règles;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* précise que ce processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement*;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du PASS 10, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

328-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques, dont du PASS 10, et à procéder audit appel d'offres;

QUE la Ville s'engage, si l'UMQ adjuge un contrat en regard dudit appel d'offres, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de PASS 10 dont elle aura besoin annuellement, en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;

QUE la Ville reconnaisse que, pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, elle devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet, et ce, au moins cinq jours avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville consente à ce que l'Union des municipalités du Québec reçoive, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux étant fixé annuellement et inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Centre Bombardier – Permis émis par la Régie des alcools,
des courses et des jeux – Changement de responsable**

329-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de procéder au changement du responsable identifié pour l'établissement portant le numéro 2 658 755, soit le Centre Bombardier, dont la Ville de La Pocatière est propriétaire et seule gestionnaire, soit en remplaçant M^{me} Josée Rivest par M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Demande de révision - Reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière – Association générale des étudiants de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière inc.

330-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AVISER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer, lors de la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, à la confirmation de la reconnaissance accordée à l'Association générale des étudiants de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière inc. en regard des locaux occupés par cet organisme dans l'immeuble situé au 401, rue Poiré, à La Pocatière;

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

9226-8309 Québec inc. – Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés à l'alinéa 2 de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide financière aux entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT l'engagement pris à cet effet par la Ville dans le contrat de vente de l'incubateur industriel;

331-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accorde, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, à 9226-8309 Québec inc., une aide financière de 5 000 \$ par exercice financier pour les exercices 2011, 2012 et 2013, le versement de ladite aide devant être fait le 15 octobre de chacune de ces années.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Protocole d'entente concernant les zones dites dangereuses pour les élèves piétons – Demande de modification

CONSIDÉRANT les règles adoptées par la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup relativement à la détermination des zones dites dangereuses concernant la sécurité des élèves piétons;

CONSIDÉRANT que, dans un protocole d'entente signé avec la Commission scolaire, la Ville s'est engagée à défrayer une somme pour le transport d'élèves demeurant en zones dites dangereuses pour les élèves piétons;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la désignation de ces zones;

332-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup que le protocole d'entente concernant les zones dites dangereuses pour les élèves piétons, signé en date du 14 juin 2005 et modifié à quelques reprises, soit de nouveau modifié afin que, dorénavant, soient considérées comme zones dites dangereuses, pour le premier et le second cycle du primaire, les rues ou parties de rues suivantes :

- 2^e avenue de la Falaise Ouest, du numéro 100 au numéro 404;
- 2^e rue Guimond, du numéro 102 au numéro 303;
- 3^e avenue de Guise, du numéro 200 au numéro 404;
- 3^e rue Fraser, du numéro 200 au numéro 311;
- 4^e avenue Painchaud (côté nord), du numéro 200 au numéro 1324;
- 4^e rue Dionne, du numéro 300 au numéro 311;
- 6^e rue Desjardins, du numéro 300 au numéro 307;
- 7^e rue Sirois, du numéro 300 au numéro 313;
- 9^e rue boulevard Desrochers, du numéro 1466 au numéro 1470;
- 13^e rue Grondin, au nord de la 4^e avenue Painchaud;
- Avenue de la Gare, du numéro 94 au numéro 102;
- Rue de la Vigie;
- Rue du Cheminot;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services récréatifs, culturels et communautaires – Direction

333-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M. Denis Leblanc, de Plessisville, à titre cadre à contrat, pour occuper le poste de directeur des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville de La Pocatière pour la période du 11 octobre 2011 au 29 août 2012;

QUE M. Leblanc soit intégré à l'échelon 2 de l'échelle salariale « Directeurs(trices) de service » et qu'il soit engagé sujet à une période de probation de six mois à compter de son entrée en fonction.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Services récréatifs, culturels et communautaires –
Statut de M^{me} Mélanie D’Anjou**

CONSIDÉRANT que M^{me} Mélanie D’Anjou a complété, ce 3 octobre, la période d’essai prévue à la convention collective de travail pour une employée col blanc nouvellement embauchée;

334-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER que le statut de M^{me} Mélanie D’Anjou, à compter rétroactivement du 3 octobre 2011, est celui de salariée régulière à titre de secrétaire, et ce, aux conditions rattachées à cet emploi en vertu de la Convention collective des employés de services publics de Kamouraska (CSN) en vigueur.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu’il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l’année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Embauche de brigadiers scolaires

335-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

D’ENGAGER M^{me} Diane Richard, M. Jean-Guy Ancil et M. Jacques Lévesque, tous trois de La Pocatière, pour exercer la fonction de brigadier scolaire, à titre d’employés contractuels, à compter, rétroactivement, du 31 août 2011 jusqu’au 22 juin 2012, au salaire de 6,75 \$ par présence, avec un maximum de 27 \$ par jour et de 135 \$ par semaine;

D’AUTORISER M^{me} Isabelle Taillefer, conseillère aux ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu’il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l’année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

PGMegaGest - Séminaire de formation Web

336-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

D’AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à s’inscrire à la formation Web 2011 de la suite financière PGMegaGest.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu’il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l’année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Proclamation - Semaine de prévention des incendies

337-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCLAMER la semaine du 9 au 15 octobre 2011 *Semaine de la prévention des incendies* sur le territoire de la Ville de La Pocatière, sous le thème « Notre plan d'évacuation, on l'a fait ! », et, ce faisant, d'encourager la population à adopter des comportements proactifs dans la prévention contre les incendies.

Projet de loi 14 – Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

ATTENDU que, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*;

ATTENDU que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), accorde préséance à l'actuelle *Loi sur les mines* sur tous les pouvoirs conférés aux instances municipales, en matière d'aménagement et de développement du territoire et que l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* (LADTU) reconduit cette préséance;

ATTENDU que l'article 91 dudit projet de loi 14 rend le consentement des municipalités nécessaire avant tout travail minier dans les périmètres urbains et dans les territoires de villégiature;

ATTENDU que l'aménagement du territoire est une responsabilité des élus et non seulement une démarche d'ordre technique, que l'aménagement est une fonction partagée entre les divers paliers décisionnels, que l'aménagement est une fonction qui fait appel à la concertation des choix et des actions des divers paliers de gouvernement, et enfin, que cette fonction doit favoriser une participation active des citoyens à la prise de décision;

ATTENDU que l'élu municipal a démocratiquement reçu le mandat légitime de trouver le juste équilibre entre l'acceptabilité sociale d'un projet et le développement économique d'un territoire;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec a fait valoir, le 25 août dernier, devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, ses positions sur le projet de loi 14, en matière d'aménagement et de développement du territoire;

ATTENDU que les sources d'eau potable ne sont pas toutes incluses à l'intérieur des périmètres urbains, et compte tenu de leur caractère essentiel pour le devenir des communautés;

EN CONSÉQUENCE,

338-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité appuie l'Union des municipalités du Québec et demande au gouvernement :

- Qu'il maintienne le mécanisme prévu à l'article 91 du projet de loi 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, rendant le consentement de la municipalité nécessaire avant tout travail minier dans les périmètres urbains et dans les territoires de villégiature;

- Qu'il étende la portée de cet article 91 aux territoires où l'on retrouve des sources d'eau potable.

Sylvain Hudon, maire
Le 4 octobre 2011

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil.

Période de questions des contribuables

- ✓ Fonds de roulement
- ✓ Halloween – Participation financière de la Ville
- ✓ Refoulement d'eau - 7^e et 8^e Avenues – Démarches en cours
- ✓ Travaux sur la 4^e Avenue – Fissure devant le 305 et le 307
- ✓ Borne-fontaine entre le 307, 4^e avenue et le Pub Azimut - Déneigement
- ✓ Rue de la Vigie et rue du Cheminot – Accès temporaire pour permettre le passage de l'autobus scolaire – Suggestion d'utilisation d'un minibus pour les rues qui ne débouchent pas

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

339-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 45.